



Créée en 1988, la Compagnie des Archers Villersois vous fait partager sa passion du tir à l'arc pour une pratique en loisir ou en compétition.

Nous acceptons les enfants à partir de 11 ans (nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2012) et les adultes. Vous serez encadrés par des entraîneurs et assistants entraîneurs.

Vous pouvez pratiquer à des distances allant de 10 à 70m en extérieur à notre terrain situé au stade et de 10m à 30m en salle à la MTL.



### Horaires d'entraînement (hors vacances scolaires)

JOURS	HORAIRES	ARCHERS CONCERNES	LIEU
SAMEDI	14h30 - 16h00	Débutants	Terrain (toute l'année)
	14h30 - 17h30	Confirmés et compétiteurs	Terrain (toute l'année) Salle (Octobre-Avril)
DIMANCHE	10h30 - 12h	Débutants et confirmés	Salle (Octobre-Avril)
		Confirmés et compétiteurs	Terrain (toute l'année)
MARDI <sup>(1)</sup>	18h45 - 22h	Confirmés et compétiteurs	Salle (Novembre-Mars)
	18h45 - 20h		Terrain (Avril-Septembre)

<sup>(1)</sup> Distance unique de tir à 18m pour tous les archers (Flèche bleue minimum requise). Accueil des jeunes de 18h45 à 20h et des adultes de 18h45 à 22h.



### Tarifs

Type d'adhésion	Archer débutant <sup>(1)</sup>	Archer avec prêt du matériel <sup>(2)</sup>	Archer avec son matériel <sup>(3)</sup>
ADULTE Pratique en compétition (21 ans et + en 2024)	262,00 €	195,00 €	150,00 €
ADULTE Pratique en club (21 ans et + en 2024)	249,00 €	182,00 €	137,00 €
ADULTE Pas de pratique (21 ans et + en 2024)	-	-	69,00 €
JEUNE (+11 ans et -21 ans en 2024)	227,00 €	160,00 €	115,00 €
Convention UNSS	192,00 €	125,00 €	80,00 €

	Tarif saison	Tarif à partir du 1 <sup>er</sup> février
Inscription 2 <sup>ème</sup> club Adulte	70,00 €	60,00 €
Inscription 2 <sup>ème</sup> club Mineur <sup>(4)</sup>	60,00 €	50,00 €

<sup>(1)</sup> Inclut la licence, l'assurance individuelle accident fédérale, la participation aux événements internationaux, la cotisation club, la première flèche ou plume, l'inscription au 1<sup>er</sup> concours débutants, l'arc (400€ pour l'arc), le kit matériel (composé de 8 flèches, un carquois, un bracelet et un tee-shirt) d'une valeur de 77€ qui reste acquis en fin de saison.

<sup>(2)</sup> Inclut la licence, l'assurance individuelle accident fédérale, la participation aux événements internationaux, la cotisation club, l'arc (Dépôt d'une caution de 400€ pour l'arc).

<sup>(3)</sup> Inclut la licence, l'assurance individuelle accident fédérale, la participation aux événements internationaux, la cotisation club, l'arc.

<sup>(4)</sup> Au moins un des parents doit être inscrit à la Compagnie des Archers Villersois en 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> club.

Pour toute nouvelle inscription, remise de 5€ par inscription supplémentaire à partir du 2<sup>ème</sup> adhérent d'une même famille (même nom, même adresse).



## Documents nécessaires pour l'inscription

- Le certificat médical n'est plus obligatoire, pour obtenir ou renouveler votre licence. Vous devez remplir le questionnaire de santé et attester auprès de votre club que vous y avez bien répondu en cochant la case correspondante de la fiche d'inscription :
  - Si les réponses sont négatives sur l'ensemble des questions, vous n'avez pas à présenter de certificat médical
  - Si au moins une réponse est positive au questionnaire de santé : vous devez présenter un *certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition* de **moins de six mois** à la date de votre prise de licence
  - **Ce questionnaire de santé ne doit pas être remis à votre club**
- La fiche d'inscription complète avec photo d'identité (format numérique accepté).
- Le règlement (possibilité de règlement en 3 fois avec un premier chèque correspondant au montant de la licence).



## Contacts et informations

- Par mail : [contact@archersvillersois.com](mailto:contact@archersvillersois.com)
- Au chalet aux horaires d'entraînements
- Sur notre site internet : <http://www.archersvillersois.com>